

(N° 53.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1884.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif aux dépôts, débits et transport de la poudre à tirer, de la dynamite et de toutes autres substances explosives.

(Voir les Nos 45 et 102, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. le Baron DE SÉLYS LONGCHAMPS, Président, COLLET, BIART,
TACQUENIER, CASIER et le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, après avoir examiné le Projet de Loi et les observations auxquelles il a donné lieu en Section centrale de la Chambre des Représentants, vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'y donner votre approbation.

Le Président,

EDM. DE SÉLYS LONGCHAMPS.

Le Rapporteur,

SURMONT DE VOLSBERGHE.